

Ce que je veux dire aux Français

J'ai longuement hésité avant de prendre la parole. D'abord parce que je sais qu'il existe des sujets prioritaires pour nos compatriotes, à commencer par l'explosion du chômage. Ensuite, parce que, depuis deux ans, je me suis tenu à la décision de silence et de retrait que j'avais annoncée au soir du second tour de l'élection présidentielle de 2012. Contrairement à ce qui s'écrit quotidiennement, je n'éprouve nul désir de m'impliquer aujourd'hui dans la vie politique de notre pays. Je ne suis animé par aucune velléité de revanche et ne ressens nulle amertume à l'endroit des Français qui m'ont fait l'immense honneur de me confier, durant cinq ans, les rênes de notre pays. J'ai par ailleurs trop conscience des peines, des souffrances et des inquiétudes qu'endurent chaque jour tant de nos compatriotes pour ne pas mesurer la chance qui m'a si souvent accompagné tout au long de ma vie. Cette réalité mêlée à mon tempérament fait qu'aussi loin que je m'en souviens je n'ai jamais aimé me plaindre. À 59 ans, il est sans doute trop tard pour changer. En tout cas, sur ce point...

Et pourtant, je crois qu'il est aujourd'hui de mon devoir de rompre ce silence. Si je le fais, c'est parce que des principes sacrés de notre République sont foulés aux pieds avec une violence inédite et une absence de scrupule sans précédent. Si je le fais par le moyen de l'écrit et non celui de l'image, c'est parce que je veux susciter la réflexion et non l'émotion.

Qui aurait pu imaginer que, dans la France de 2014, le droit au respect de la vie privée serait bafoué par des écoutes téléphoniques? Le droit au secret des conversations entre un avocat et son client volontairement ignoré? La proportionnalité de la réponse pénale, au regard de la qualité des faits supposés, violée? La présomption d'innocence désacralisée? La calomnie érigée en méthode de gouvernement? La justice de la République instrumentalisée par des fuites opportunément manipulées?

Que chacun réfléchisse à ce bref inventaire car demain il pourra, à son tour, être concerné. C'est de moi qu'il s'agit aujourd'hui. Je ne suis pas une victime. Je peux me défendre. Je peux en appeler au bon sens des Français, de gauche comme de droite. Tous n'auront pas et n'ont pas cette chance.

Ancien président de la République, je suis devenu un citoyen comme les autres. C'est la règle démocratique. Qui d'ailleurs pourrait prétendre que je l'ai, si peu que cela soit, enfreinte? En vingt mois, j'ai subi quatre perquisitions qui ont mobilisé trois juges et quatorze policiers. J'ai été interrogé durant vingt-trois heures parce que l'on me suspectait d'avoir profité de la faiblesse d'une vieille dame! Des milliers d'articles rédigés à charge ont été publiés. Sur le sujet, que reste-t-il de cette boue complaisamment répandue? Rien, si ce n'est une décision de non-lieu après que toutes les investigations possibles ont été engagées. J'ai eu envie de crier: «Tout cela pour cela.» Mais je n'ai rien dit au nom du devoir que me créent les responsabilités qui furent les miennes. J'ai tout accepté, confiant dans la justice et surtout dans la vérité.

Et que dire de la prétendue affaire Karachi où, après des années d'enquête, les magistrats ont fini par découvrir que je n'y avais, au final, assumé aucune responsabilité. Là aussi, cela n'a pas empêché des centaines d'articles à charge.

Puis l'on s'est aperçu que j'avais été le seul de tous les candidats à avoir dépassé, durant la campagne présidentielle de 2012, les montants de dépenses autorisés! De ce fait, je fus reconnu fautif d'un dépassement de 2,1%. La sanction fut, pour la première fois dans l'histoire de la République, la suppression de 100 % des financements publics. Le 9 juillet 2013, il nous a fallu rembourser 11,3 millions d'euros, dont j'étais caution à titre personnel. Grâce aux soutiens de 137.000 Français et à la mobilisation de ma famille politique, ce fut réalisé en deux mois. Comment leur dire mon immense reconnaissance? Cette fois encore, je n'ai rien dit. J'ai tout accepté.

Sans l'ombre d'une preuve et contre toute évidence, me voici accusé d'avoir fait financer ma campagne de 2007 par M. Kadhafi. On a parlé d'un virement de 50 millions d'euros! Un détail...

Après des mois d'enquête, des dizaines de commissions rogatoires, la justice n'a trouvé ni virement, ni banque de départ, ni banque d'arrivée. Toute l'accusation repose sur les témoignages «crédibles» du fils de M. Kadhafi et de son entourage, sans doute une référence morale, et de celui de M. Takieddine, dont on connaît aujourd'hui le passif judiciaire.

J'ai déposé plainte contre Mediapart pour faux et usage de faux à la suite de la publication d'un faux grossier. Ma plainte a paru suffisamment crédible pour que ses dirigeants soient placés par la justice sous statut de témoin assisté.

Le simple bon sens devrait amener à considérer que la guerre que nous avons conduite en Libye a duré dix mois. Durant cette période, si M. Kadhafi avait eu le moindre document à utiliser contre moi, pourquoi ne l'a-t-il pas fait, alors même que j'étais le chef de la coalition contre lui?

Or voici que j'apprends par la presse que tous mes téléphones sont écoutés depuis maintenant huit mois. Les policiers n'ignorent donc rien de mes conversations intimes avec ma femme, mes enfants, mes proches. Les juges entendent les discussions que j'ai avec les responsables politiques français et étrangers. Les conversations avec mon avocat ont été enregistrées sans la moindre gêne. L'ensemble fait l'objet de retranscriptions écrites dont on imagine aisément qui en sont les destinataires!

Ajoutant l'illégalité à l'illégalité, on n'hésite pas à publier des extraits tronqués et mensongers de ces mêmes enregistrements. Qui a donné ces documents alors même qu'aucun avocat n'a accès à la procédure? Les seuls détenteurs en sont les juges ou les policiers... Sont-ils au-dessus des lois sur le secret de l'instruction?

On me met sur écoute en septembre 2013 pour des faits supposés de corruption qui auraient été commis en 2007! On le fait, non parce que l'on dispose d'indices, mais parce que l'on espère en trouver. Aujourd'hui encore, toute personne qui me téléphone doit savoir qu'elle sera écoutée. Vous lisez bien. **Ce n'est pas un extrait du merveilleux film La Vie des autres sur l'Allemagne de l'Est et les activités de la Stasi.** Il ne s'agit pas des agissements de tel dictateur dans le monde à l'endroit de ses opposants. Il s'agit de la France.

Suis-je en droit de m'interroger sur ce qui est fait de la retranscription de mes conversations? Je sais, la ministre de la Justice n'était pas au courant, malgré tous les rapports qu'elle a demandés et reçus. Le ministre de l'Intérieur n'était pas au courant, malgré les dizaines de policiers affectés à ma seule situation. De qui se moque-t-on? On pourrait en rire s'il ne s'agissait de principes républicains si fondamentaux. Décidément, la France des droits de l'homme a bien changé...

Heureusement, des milliers d'avocats, quelles que soient leurs sensibilités, ont décidé que trop, c'était trop. Avec le bâtonnier à leur tête, ils veulent faire entendre cette vérité qu'un avocat dans l'exercice de ses fonctions doit être protégé de la même manière qu'un journaliste. Dans la République, on n'écoute pas les journalistes, pas davantage que les avocats dans l'exercice de leurs fonctions!

Mais cela n'est pas tout. Mon propre avocat se trouve accusé d'avoir abusé de son influence auprès de notre juridiction suprême. Cette fois, fini de rire, car c'est à pleurer d'indignation. Son "crime" : être l'ami depuis trente ans d'un avocat général à la Cour de cassation, un des plus fameux juristes de France, à qui il a demandé des avis sur la meilleure stratégie de défense pour son client. Le problème, c'est que le client, c'est moi. Alors "le conseil" devient un «trafic d'influence» supposé. Peu importe que ce magistrat ne puisse exercer la moindre influence sur une chambre criminelle dans laquelle il ne siège pas. Détail, encore, que le gouvernement monégasque ait solennellement déclaré qu'il n'y avait jamais eu la moindre intervention. Dérisoire, le fait que le poste, auquel ce magistrat

postulait pour après sa retraite, ait été pourvu un mois avant qu'il ait pensé à en signaler l'existence à mon avocat.

Tout ceci ne résiste pas à l'évidence. Eh bien, cela n'a pas empêché trois juges et vingt policiers de multiplier les perquisitions aux domiciles et au bureau de mon avocat, quatorze heures durant! Après avoir démonté sa machine à laver et exigé, qu'au moment de sa douche, à 6 h 30 du matin, il laissât la porte ouverte. La juge en charge est repartie avec ses téléphones. Dois-je considérer comme une anecdote le fait que cette magistrate soit membre du Syndicat de la magistrature? Ce syndicat désormais célèbre pour avoir affiché dans ses locaux le tristement fameux «mur des cons», où j'occupe une place de choix! Dois-je considérer qu'il s'agit d'un exercice serein et impartial de la justice? Augmenterai-je la gravité de mon cas en informant mes lecteurs que l'un des juges qui enquêtent sur le prétendu financement Kadhafi est celui-là même qui a signé, en juin 2012, l'appel des quatre-vingt-deux juges d'instruction, dont le ciblage de ma personne et de ma politique est transparent? Au moins dois-je être tranquilisé sur la clarté des opinions politiques d'un magistrat dont le devoir est pourtant d'enquêter à charge et à décharge. Pour la charge, je crois que l'on peut être confiant, mais pour la décharge... Quel justiciable voudrait connaître une situation semblable?

Et pourtant, envers et contre tout, je garde confiance dans l'institution judiciaire, dans l'impartialité de l'immense majorité des juges, dans la capacité de la justice à ne pas se laisser instrumentaliser.

Mon propos n'est pas de me plaindre. Je ne demande à personne de s'apitoyer sur mon sort. Ce texte est un appel à la conscience, aux convictions, aux principes de tous ceux qui croient en la République.

Aux Français qui n'ont pas voté pour moi, je demande d'oublier mon cas personnel et de penser à la République et à la France. Au nom de leurs propres convictions, peuvent-ils accepter ces violations répétées de nos principes les plus chers?

À ceux qui me sont attachés, je veux dire que je n'ai jamais trahi leur confiance. J'accepte tous les combats à condition qu'ils soient loyaux. Je refuse que la vie politique française ne fasse place qu'aux coups tordus et aux manipulations grossières.

Je veux affirmer que je n'ai jamais demandé à être au-dessus des lois, mais que je ne peux accepter d'être en dessous de celles-ci.

Enfin, à tous ceux qui auraient à redouter mon retour, qu'ils soient assurés que la meilleure façon de l'éviter serait que je puisse vivre ma vie simplement, tranquillement... au fond, comme un citoyen 'normal'!